



ETAT-MAJOR GENERAL

DIRECTION DE L'ORGANISATION
ET DU PERSONNEL DES ARMÉES

N°26-4-172 /EMG/DOPA//B3RCM/SA

Cotonou, le 20 mars 2023

COMMUNIQUE RADIO/TÉLÉVISÉ

Le chef d'État-Major Général des Forces Armées Béninoises communique :

Il sera organisé au titre de l'année 2023 le concours de recrutement de la deuxième vague de mille cinq cents (1500) jeunes pour le compte des deux mille huit cents (2800) autorisés par le Gouvernement. Les citoyens désireux de prendre part à ce recrutement, sont invités à s'inscrire en ligne sur le site d'inscription des examens et concours nationaux www.econcoursbenin-gouv.site dans la période du jeudi 23 au jeudi 30 mars 2023.

1- CONDITION DE CANDIDATURE

- être de nationalité béninoise ;
- ne pas être agent de l'État, ni ancien militaire radié ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- être âgé de 18 ans révolus au 1^{er} janvier 2023 et de 32 ans au plus pour les jeunes gens ;
- avoir une taille minimale de 1,65 m pour les filles et 1,70 m pour les garçons ;
- avoir une bonne constitution physique et être médicalement apte ;
- avoir le Brevet d'Étude du Premier Cycle (BEPC) ou tout autre diplôme reconnu équivalent.

2- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être soumis en ligne à l'adresse suivante <https://www.econcoursbenin-gouv.site> et comportera les pièces ci-après :

- un formulaire d'inscription à remplir en ligne ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt des dossiers ;
- une copie du certificat de nationalité ;
- une attestation de résidence ou copie du Certificat d'Identification Personnelle du postulant ;
- une copie légalisée du diplôme exigé ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- une (01) copie de l'acte de naissance ou jugement supplétif ;
- une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité, de la carte d'identité biométrique ou du passeport en cours de validité ;
- un frais fixé en FCFA à cinq mille (5000) à payer en ligne électroniquement sur la plateforme d'inscription pour le compte du trésor public.

Il convient de rappeler qu'aucun certificat d'aptitude médical ne sera demandé pendant l'inscription en ligne. L'aptitude physique des postulants sera contrôlée à l'occasion des visites médicales prévues pour le 17 avril 2023.

3- DIFFÉRENTES PHASES

Le recrutement militaire se fera en trois (03) phases :

Phase de la visite d'aptitude médicale : Les candidats qui seront autorisés à prendre part à la phase sportive sont ceux qui ont fait

l'inscription en ligne conformément au communiqué et sous réserve de la validation de leurs candidatures à l'issue de l'étude des dossiers. Ces derniers sont invités à se rendre sur les six (06) centres médicaux sociaux (CMS) des garnisons des chefs-lieux des anciens départements munis de la carte d'identité nationale, carte d'identité biométrique ou passeport présenté lors de l'inscription pour un contrôle médical.

Phase sportive : elle se déroulera dans les chefs-lieux des douze (12) départements et consistera en une course à pied sur une distance de 4 Km pour les filles et 6 Km pour les garçons, préalablement inscrits en ligne. La date des phases sportives vous sera communiquée ultérieurement.

Phase des épreuves orales : cette phase se déroulera dans les chefs-lieux des douze départements. Seuls les candidats retenus à la phase sportive seront autorisés à y prendre part.

4- PÉRIODES DE DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Les contrôles médicaux sont prévus pour se dérouler le 17 avril 2023. Les dates des épreuves sportives et orales seront fixées à l'issue des travaux de validation des dossiers et seront communiquées par les moyens appropriés aux candidats autorisés à participer.


Général de Brigade Fructueux C. A. GBAGUIDI
Chef d'Etat-Major Général